

RAPPORT SUCCINCT DU CONSEIL COMMUNAL

1. Introduction

Le bouclage 2017 a été effectué et est présenté conformément à la Loi sur les finances de l'Etat et des Communes LFinEC, du 24 juin 2014, et de son règlement d'exécution du 20 août 2014 (RELFinEC), ainsi que du Règlement communal sur les finances, du 26 septembre 2016. Les recommandations définies dans le Manuel comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2, édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances ont été, dans la mesure du possible, suivies.

Ceci signifie que les divers tableaux sont ordonnés selon les directives du Service des communes, du 8 novembre 2017, et que plusieurs éléments de présentation de la situation financière de la Commune sont présentés sous un nouveau jour. Le grand document du résultat du compte de fonctionnement, avec ses commentaires, qui intéresse principalement les membres du Conseil général, ne se trouve que dans la partie 10 du document en vos mains. Les autres tableaux et explications ci-après méritent toutefois une lecture attentive.

2. Compte de résultats - Natures

Les explications ci-après font référence aux parties 4 et 10 de la brochure des comptes. Les chiffres entre parenthèses renvoient à la classification par nature.

Le compte de résultats boucle sur un **bénéfice de CHF 612'688.83.-**, alors qu'un déficit de CHF 945'600.- était budgété.

La raison principale de cette divergence est à mettre sur le compte des **amortissements (33)**. Comme déjà relevé dans le rapport 17.020 relatif au budget 2018, les amortissements du patrimoine administratif ont été calculés, pour le budget 2017, sur la valeur de retraitement des objets et sur les taux qui doivent être appliqués uniquement à des immobilisations postérieures au 1er janvier 2017. Par exemple, pour le bâtiment "Croix 7, administration communale", sans la rénovation du bâtiment de 2015, la différence est patente, l'amortissement passant de CHF 61'100.- (budget 2017, 3.5% sur CHF 1'745'700) à CHF 13'300.- (comptes 2017, 2.0% sur CHF 665'000.-). Parallèlement, un amortissement de CHF 29'100.- a été fait sur la valeur de retraitement du bâtiment (CHF 1'162'900, à un taux de 2.5%), mais cet amortissement n'a aucune conséquence sur le compte de fonctionnement, car l'écriture comptable est passée du passif à l'actif du bilan. Cette erreur dans la ventilation des amortissements a un impact important sur la comparaison entre budget et comptes 2017, la différence atteignant plus d'un million de francs.

Les principales divergences entre budget et comptes 2017 peuvent être exposées comme suit :

Catégorie		Montant
Comptabilisation d'un amortissement prenant en considération la plus-value résultant du retraitement du bilan et un taux d'amortissement trop élevé	kCHF	- 695
Abandon de l'amortissement sur les immeubles techniques et à valeur patrimoniale		- 186
CAD Safrières 2, imputation de charges pour les sous-stations aux bâtiments raccordés, donc diminution du montant à amortir - adaptation du taux et répartition sur conduites (taux 3.0%) et installations (taux 4.0%)		- 60
Routes, discrimination entre « projets nouveaux », amortis à 2% (principalement projets en lien avec la H10), et réfection de routes existantes, amorties à 10% (principalement en lien avec l'implémentation du Plan général d'évacuation des eaux)		- 254
Report inexact de valeurs initiales dans le calcul des amortissements au niveau de l'élaboration du budget, suite aux travaux de retraitement non clos à ce moment, donc calcul de l'amortissement incorrect		+ 58
Décision intervenues après l'adoption du budget, par exemple, financement d'un investissement par la réserve, ou nouveau projet d'investissement		+ 15

Les **charges de personnel (30)** ont aussi été limitées, d'une part, par le non-pourvoi d'un poste dans l'administration communale, d'autre part, par un fort montant de prestations d'assurances maladie et accidents pour des absences de longue durée. Ce dernier aspect sera une des préoccupations du Conseil communal ces prochaines années : comment limiter l'absentéisme, dans un contexte de forte charge de travail et de rareté des ressources. La mise en œuvre d'un concept « Santé et sécurité au travail » va très certainement fournir quelques solutions, mais les autorités communales devront rester attentives à maintenir l'attractivité des emplois dans la Commune.

Au titre des **biens, services et charges d'exploitation (31)**, la forte augmentation des charges relatives à l'achat du gaz (hausse sensible des tarifs, compensée au niveau du chapitre gaz par la vente) est contrebalancée par des autres charges n'atteignant pas le montant budgété. Il convient ici de relever que les mandats de prestations de services des urbanistes, dans le cadre de l'élaboration des bases de planification des cinq pôles de développement, inscrits au budget, seront finalement imputés à la réserve « Taxe d'équipement ». Dans cette nature, les mandats en lien avec l'élaboration de la planification financière et l'optimisation de la gestion de la dette ont aussi grevé les comptes 2017 au-delà de ce qui était prévu au budget. La conception d'une méthode permettant à l'administration communale de générer en interne une planification financière roulante a été donnée en mandat à la Haute Ecole Arc.

Les chiffres des postes relatifs à l'**entretien des patrimoines communaux** immobiliers et mobiliers (nature 314) reflètent bien, d'une part, la volonté du Conseil communal de maîtriser les dépenses à ce titre, d'autre part, le besoin d'entretien de certains biens immobiliers mais avant tout mobiliers, notamment les véhicules. Un savant équilibre entre renouvellement du patrimoine, donc investissement, et limitation de l'entretien sans péjorer la qualité du parc mobilier et immobilier, constituera aussi un défi des autorités ces prochaines années.

L'augmentation, par rapport au budget 2017, des **charges financières (34)**, est à mettre sur la conclusion de nouveaux emprunts à moyen terme, et à l'abandon temporaire d'une politique visant à privilégier les emprunts à très court terme. Vu la péjoration des conditions du marché, il était opportun de conclure les trois emprunts, fin 2017, début 2018, d'un montant total de

21.5 millions de francs. Par ailleurs, le calcul des intérêts courus d'un emprunt, arrivé à échéance en 2017, a été omis dans le budget 2017.

Les attributions aux **financements spéciaux (35)** augmentent par rapport au budget suite au versement du « bénéfice » du chapitre du gaz à la réserve correspondante (248 kCHF).

Les **charges de transfert (36)** sont fortement influencées par la diminution des charges de la Station d'Épuration de La Saunerie et une légère diminution des charges de la péréquation financière, par rapport au budget 2017. Au titre du Syndicat scolaire éorén, l'augmentation du coût moyen de l'élève est compensée par une diminution d'un nombre d'élèves de notre Commune.

Les **revenus fiscaux (40)** subissent l'impact des bascules d'impôt décidées par le Grand Conseil dans le cadre de l'élaboration du budget cantonal 2017 (+/- 1 point) et de la décision du souverain neuchâtelois sur l'imposition des travailleurs frontaliers (votation du 24 septembre 2017, - 3 points). Par contre, l'impôt à la source et celui sur les personnes morales a rapporté plus que budgété.

Les **revenus provenant de taxes (42)** augmentent par rapport au budget principalement grâce à la vente du gaz. Il sera désormais possible, au Conseil communal, de baisser légèrement le prix du gaz et de financer toute nouvelle installation de conduite par le biais de la réserve, vu le montant de cette dernière.

Les **revenus financiers (44)** bouclent sur des comptes favorables : ceci est simplement dû à la comptabilisation, sur l'exercice 2017, du versement des « redevances » du Groupe E pour les années 2016 et 2017. Un décompte précoce dans l'année permet de respecter le principe d'échéance dans ce domaine-là, et de partir « sur de bonnes bases » avec les deux nouvelles redevances introduites par le Conseil général en séance du 18 décembre 2017.

Le Conseil communal n'a effectué qu'un petit **prélèvement sur les fonds spéciaux (45)** en 2017, au titre de la réserve dédiée aux manifestations scolaires. Par contre, la réfection de chemins de dévestiture en forêt n'ayant pas été réalisée, le montant budgété de 25 kCHF n'a pas été touché.

Sous **revenus extraordinaires (48)** sont comptabilisés des produits qui étaient jusqu'ici directement versés à la fortune, par exemple le rachat d'actes de défaut de biens ou le règlement de créances qui avaient déjà, par le passé, été passées à pertes et profit.

Vu le passage au MCH2, et d'innombrables modifications dans la numérotation des comptes, mais aussi dans l'arborescence des comptes par nature, une comparaison avec les boucléments des années précédentes est impossible.

Les données présentées ci-dessous sont à titre informatif. Vouloir baser la politique financière future de la Commune sur ces indications serait téméraire (arrondis).

Nature	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
30, Personnel	3'341'512	3'511'300	3'622'364
31, Biens, services, ...	4'165'174	4'075'700	4'210'828
33, Amortissements	1'349'311	2'417'600	1'845'464
34, Charges financières	552'651	448'200	512'390
35, Attributions financements spéc.	314'454	171'000	831'952
36, Charges de transfert	11'495'012	11'766'700	11'521'677
37, Subventions redistribuées	187431	182'000	180'492
38, Charges extraordinaires	0	0	0
39 Imputations internes	1'594'774	1'564'000	1'334'963
Total Charges	23'000'321	24'136'700	24'060'450
40, Revenus fiscaux	-15'378'372	-15'494'300	-15'478'531
41, Patentes et concessions	0	0	0
42, Taxes	-4'328'148	-4'044'700	-4'657'408
43, Revenus divers	-36'753	-9'300	0
44, Revenus financiers	-1'210'189	-1'018'100	-1'396'075
45, Prélèvements sur fin. spéc.	-2'557	-25'000	-592'024
46, Revenus de transfert	-855'717	-853'500	-286'818
47, Subventions à redistribuer	-192'264	-182'000	-178'489
48, Revenus extraordinaires	-14'237	0	0
49, Imputations internes	-1'594'774	-1'564'200	-1'334'963
Total Produits	-23'613'010	-23'191'000	-24'099'307
Balance	-612'689	945'600	-38'857

3. Compte de fonctionnement – Répartition institutionnelle

Même si certains postes ont migré d'un chapitre à l'autre, la comparaison des données institutionnelles (par fonction) est peut-être plus parlante, mais toujours limitée.

Fonction	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016	Comptes 2015
0, Administration	1'311'701	1'523'000	1'321'323	1'442'317
1, Ordre et Sécurité publique	566'034	778'700	544'661	690'032
2, Formation	6'291'729	6'967'100	5'837'915	5'644'419
3, Culture, Sports, Loisirs, Eglises	596'506	762'600	643'909	623'622
4, Santé	204'206	223'100	174'281	215'522
5, Sécurité sociale	3'290'875	3'196'200	3'504'376	3'246'301
6, Trafic	2'491'366	2'375'200	2'607'609	2'348'241
7, Protection environn. & aménag.	378'182	408'800	190'599	965'093
8, Economie publique	-232'320	16'900	436'130	-96'647
9, Finances et impôts	-15'509'369	-15'666'000	-15'299'661	-16'336'512
Balance	-612'689	945'600	-38'857	-1'257'610

Les domaines de la formation, de la sécurité sociale et du trafic (routes communales et trafic régional) constituent les plus fortes charges. Si la Commune dispose d'une certaine marge de manœuvre en matière d'entretien et de construction de routes, elle n'a pas le même pouvoir d'influencer le cours des choses en matière de formation, de sécurité sociale et de transports régionaux. Cette évaluation confirme les données du tableau précédent, qui montre que les charges de transfert constituent, hors imputations internes, plus de 55% des charges de la Commune.

4. Investissements

Les travaux de construction d'une salle de sports et d'un parking souterrain (Croix 4, projet Juliette) constituent les dépenses d'investissements principales en 2017. La finition du chantier de la Rue des Préels (réfection de route et du cadastre souterrain dans le cadre du Plan général d'évacuation des eaux, modération du trafic) est également un poste important.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à CHF 5'354'514.33, pour des recettes de CHF 572'326.25, pour un excédent de dépenses de CHF 4'782'188.08.

Elles se décomposent comme suit :

Désignation	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Patrimoine administratif	949'049.50	324'865.45	624'184.05
Locations - Chap. autofinancés	417'4324.38	246'760.80	170'671.58
Patrimoine financier	133'028.20	700.00	132'328.20
Hors frein à l'endettement	3'855'004.25	-	3'855'004.25
Total général	5'354'514.33	572'326.25	4'782'188.08

La partie 5b de la brochure donne le détail des investissements consentis en 2017, par fonction, et d'autres présentations, notamment par nature, peuvent être consultées dans la partie 10.4.

5. Flux de trésorerie

Le fort montant des dépenses nettes d'investissement pose à la Commune un problème de liquidités. Il explique aussi le besoin en argent frais et une partie des emprunts conclus en 2017 et début 2018.

La partie 6 de la brochure présente le flux de trésorerie de l'exercice écoulé, une nouveauté qui permet d'éclairer la situation financière de la Commune sur la question de ses besoins en liquidités et de son endettement.

6. Indicateurs financiers

La partie 9 de la brochure donne une vue d'ensemble, sur la base de critères harmonisés, de l'état des indicateurs financiers.

On retiendra notamment la faible part des charges d'intérêts, mais le mauvais rapport entre dette brute et revenus. Si la part du service de la dette montre une charge acceptable, l'endettement exprimé par dette nette par habitant est important. Les indicateurs présentant les efforts d'investissements déployés par la Commune sont biaisés par le fait que le projet principal (Juliette) et les investissements faits dans les bâtiments loués ou les chapitres autofinancés ne sont pas considérés dans le calcul de ces indicateurs.

Le Règlement communal sur les finances RCF, du 26 septembre 2016, dans le domaine de la maîtrise des dépenses et du frein à l'endettement, impose le respect de certaines règles (art. 5, al. 2). Vu le taux d'endettement net de 139.07%, la conformité avec les bases légales impose

qu'un degré d'autofinancement de 80% soit atteint. Prenant en considération les investissements pour le patrimoine administratif de 624 kCHF (tableau ci-dessus) et un autofinancement de 2'273 kCHF, on voit que les exigences du RCF sont remplies. Elles le sont également si l'on ajoute au montant des investissements ceux consentis pour les domaines financés par des taxes ou des locations (investissements nets : 171 kCHF), ou encore un investissement pour le patrimoine financier (rénovation immeuble Av. Beauregard 64, investissements nets : 132 kCHF).

7. Contrôle de gestion

L'administration communale a eu une année passablement chargée. Il a fallu se séparer d'un **logiciel comptable** pour mettre en place **Abacus**, qui apporte certes plusieurs nouveautés et améliorations, mais est aussi d'une complexité plus importante. Il a fallu s'adapter aussi au **nouveau plan comptable du MCH2**, et le premier bouclage montre que divers postes manquaient au budget pour permettre une comptabilisation précise des plusieurs charges et produits. Les extournes ou corrections, à la lecture des premiers jets du bouclage, ont été nombreuses. MCH2 et Abacus apportent aussi un « esprit » nouveau qui impose plusieurs adaptations au niveau de la gestion comptable de la Commune.

L'effort d'adaptation sera poursuivi en 2018, avec, si disponibles, des nouveaux constituants du logiciel permettant notamment la gestion des immobilisations ; cette gestion est actuellement effectuée sur des tableaux Excel.

La question de la **planification financière**, qu'il faut actualiser chaque année, a aussi occupé l'administration communale. Le recours à un spécialiste externe est chronophage et dispendieux ; en collaboration avec la Haute Ecole Arc, l'administration communale cherche actuellement une méthode permettant, tout en répondant aux exigences légales et en fournissant aux autorités politiques des données fiables, une élaboration de cette planification au niveau interne. Si cette méthode peut être élaborée, elle ne sera toutefois pas à disposition à temps pour actualiser la planification dans le cadre de la présentation du budget 2019.

Conformément aux exigences du RCF, art. 17 et 18, l'administration communale a mis en place un **système de contrôle interne**, avec le soutien d'experts externes et en collaboration avec trois Communes de l'Entre-Deux-Lacs. Nonobstant la charge de travail usuelle, amplifiée par la mise en place d'Abacus et du MCH2, ignorant les largesses de l'Etat qui a renvoyé d'une année l'imposition de cette mesure, ces quatre administrations communales ont posé les bases de ce système, qu'il faut désormais faire vivre. Si l'audit des comptes 2017 sera l'occasion de faire contrôler par notre organe d'audit le bien-fondé du système de contrôle interne, la révision 2018 sera plus sévère : il faudra que chaque contrôle inscrit dans le système soit documenté de manière précise et conforme aux responsabilités de l'exécutif ou à celles déléguées à divers membres de l'administration communale.

8. Conclusions

Le passage au MCH2, lié à l'introduction du nouveau logiciel comptable Abacus, rend difficile des comparaisons annuelles et un suivi des charges et produits sur une période de plusieurs années. Inévitablement, quelques erreurs et imprécisions ont compliqué l'examen et l'évaluation des budget et comptes 2017.

Le résultat positif du compte de fonctionnement enlève un peu de pression dans la définition de mesures visant à limiter les dépenses et à augmenter les produits, et dans l'implémentation de ces mesures. Il n'en reste pas moins que la situation financière de la Commune est assombrie par un fort endettement, et qu'il conviendra, au plus tard dès l'exercice 2019, de tout mettre en œuvre pour réduire cet endettement. Un remboursement de la dette de six à sept cent mille francs par année permettrait, dans un délai de 20 ans, de retrouver un niveau de dette convenable. Convenable dans le sens où les investissements consentis par les autorités d'aujourd'hui pénalisent moins les générations de demain.

Le Conseil communal a examiné la situation et élaboré diverses mesures avec la Commission financière durant l'exercice sous évaluation ; il entend poursuivre cette tâche durant l'exercice en cours, notamment en vue de l'élaboration du budget 2019. Même si tous les projets de l'exécutif n'ont pas trouvé grâce devant le Conseil général, le Conseil communal tient ici à remercier la Commission financière de la qualité de débats.

Il tient aussi à remercier collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale pour l'immense travail accompli depuis août 2016, date à laquelle les premiers « contacts » avec le MCH2 ont eu lieu. En moins deux ans, les plan et logiciel comptables ont été renouvelés, des planifications financières élaborées et un système de contrôle interne mis en place. Chapeau !

Corcelles-Cormondrèche, le 7 mai 2018

Au nom du Conseil communal

Le rapporteur: Patrick Bourquin



Comptes 2017

Compte de résultats	Comptes 2017	Budget 2017	Ecarts	Comptes 2016	Ecarts
Charges d'exploitation	22'447'669.27	23'688'500	-1'240'831	0.00	22'447'669
30 Charges de personnel	3'341'512.30	3'511'300	-169'788	0.00	3'341'512
31 Biens, services et charges d'expl.	4'165'174.37	4'075'700	89'474	0.00	4'165'174
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'349'311.00	2'417'600	-1'068'289	0.00	1'349'311
35 Attributions aux fonds et financements spé..	314'453.92	171'000	143'454	0.00	314'454
36 Charges de transfert	11'495'012.48	11'766'700	-271'688	0.00	11'495'012
37 Subventions redistribuées	187'431.20	182'000	5'431	0.00	187'431
39 Imputations internes	1'594'774.00	1'564'200	30'574	0.00	1'594'774
Revenus d'exploitation	-22'388'584.11	-22'173'000	-215'584	0.00	22'388'584
40 Revenus fiscaux	-15'378'371.60	-15'494'300	115'928	0.00	15'378'372
42 Taxes	-4'328'148.30	-4'044'700	-283'448	0.00	4'328'148
43 Revenus divers	-36'752.70	-9'300	-27'453	0.00	36'753
45 Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux	-2'556.60	-25'000	22'443	0.00	2'557
46 Revenus de transfert	-855'716.80	-853'500	-2'217	0.00	855'717
47 Subventions à redistribuer	-192'264.11	-182'000	-10'264	0.00	192'264
49 Imputations internes	-1'594'774.00	-1'564'200	-30'574	0.00	1'594'774
Résultat des activités d'exploitation	59'085.16	1'515'500	-1'456'415	0.00	44'836'253
34 Charges financières	552'651.59	448'200	104'452	0.00	552'652
44 Revenus financiers	-1'210'188.53	-1'018'100	-192'089	0.00	-1'210'189
Résultat provenant de financements	-657'536.94	-569'900	-87'637	0.00	-657'537
Résultat opérationnel	-598'451.78	945'600	-1'544'052	0.00	44'178'716
38 Charges extraordinaires	0.00	0	0	0.00	0
48 Revenus extraordinaires	-14'237.05	0	-14'237	0.00	-14'237
Résultat extraordinaire	-14'237.05	0	-14'237	0.00	-14'237
Total du compte de résultats	-612'688.83	945'600	-1'558'289	0.00	44'164'479



Séance de commission financière, 8 mai 2018

Rapport de la Commission financière

Président: Stéphane Brammeier
Présents: Nicolas Guillaume-Gentil, Claude l'Eplattenier,
Jean-Claude Borel, Steve Cand
Excusés: Patricia Borloz, Pascal Devanthery, Silvio Da Paré, Elena Gretillat
Procès-Verbal Steve Cand

Le Conseil communal est représenté par Anne Kaufmann, Claire Hunkeler, Alain Rapin, Thomas Perret, Patrick Bourquin, Didier Boillat nous rejoint en cours de séance. L'administrateur communal et sa suppléante sont également présents.

La séance est ouverte à 19h38

Le rapport succinct du conseil communal est présenté par M. Bourquin. Il nous informe que les comptes clôturent sur un bénéfice de CHF 612'088 contre une perte budgétée de CHF 945'600, principalement lié à une revue de la manière d'amortir les anciens investissements (postérieur au 1^{er} janvier 2017) du patrimoine administratif, des routes, des immeubles techniques, du CAD Safrières 2 et de diverses corrections et décisions intervenues après l'adoption du budget amenant près de CHF 1'122'000 d'écart au budget.

M. Bourquin souligne que l'endettement communal reste important et qu'il faudrait réduire sur le long terme cette dette.

Compte-rendu financier partie 10.2

M. Muhlemann présente le compte de fonctionnement détaillé et commenté. Il nous informe que le Conseil communal propose de ne pas mettre à charge du compte des investissements certaines dépenses consenties dans le cadre de demandes de crédit. A savoir, CHF 104'700 liés à l'entretien de divers bâtiments communaux et CHF 42'000 liés à l'équipement du service de sécurité urbaine.

Les comptes sont ensuite présentés en détail, il est répondu à toutes les questions des commissaires.

Il est précisé que la révision s'est très bien passée avec une seule correction améliorant le bénéfice de quelques CHF 600.

Question : Finira-t-on également avec un bénéfice « surprise » en 2018 au lieu d'une perte budgétée. M. Bourquin rappelle que les amortissements ont été budgétés correctement et que nous n'aurons pas 2x la contribution du Groupe E..

La commission financière **recommande**, à l'unanimité, l'acceptation des comptes.